

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2021_1_1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre socio-culturel, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 07 Janvier 2021

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUPY JOCELYNE, Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame BIZE AURELIE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention de servitudes sur les voies et les chemins de la commune d'Aussac-Vadalle au profit de la SOCIETE DU PARC EOLIEN D'AUSSAC.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte l'avenant n° 1 à la convention de servitudes sur les voies et les chemins de la commune d'Aussac-Vadalle au profit de la SOCIETE DU PARC EOLIEN D'AUSSAC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 12/01/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot